



QUESTIONS À SUZANNE DÉOUX, docteure en médecine, professeure associée à l'université d'Angers, présidente de Bâtiments santé plus (*)

« Diminuer le coût sanitaire du bâti est une urgence éthique »

Vous organisez les Défis bâtiment et santé (lire l'encadré). Pourquoi vous êtes-vous intéressée à cette problématique ?

J'ai exercé pendant quinze ans en qualité d'ORL et j'ai très rapidement été préoccupée par la recrudescence des allergies des patients. Au-delà de l'approche curative, j'ai souhaité travailler sur la prévention. Avec la directrice de l'Institut supérieur de la santé et des bioproduits d'Angers (Issba), j'ai créé le master « Risques en santé dans l'environnement bâti » (Riseb), autour d'une idée simple : construisons un endroit à vivre pour l'homme et pas seulement pour réaliser des économies d'énergie. Je souhaite que le colloque donne une visibilité au master et aux qualités et compétences professionnelles des diplômés, et qu'il sensibilise à l'intérêt de prendre en compte la santé dans la construction.

Quels sont les facteurs auxquels il faut être attentif ?

Avant tout, l'environnement hygrothermique. Ne pas renouveler l'air dégrade la qualité de l'air et mal maîtriser l'hygrométrie favorise le développement des acariens et des moisissures. A la suite du choc pétrolier de 1974, la tendance à lutter contre les déperditions d'énergie a limité l'aération par les fenêtres. Or, dans une ambiance confinée, l'hygrométrie augmente. Ensuite, il faut veiller particulièrement à



Selon Suzanne Déoux, la prochaine étape consistera à quantifier les bénéfices sanitaires pour la Sécurité sociale.

l'acoustique. Le bruit nocturne n'est pas uniquement gênant, il détruit le sommeil. Enfin, avec la vie contemporaine, nous manquons souvent de lumière naturelle qui, en outre, doit être homogène dans tout l'espace habité. La rétine ne sert pas seulement à voir, elle transmet des informations au cerveau et lui donne des ordres, comme celui de sécréter de la mélatonine dans l'obscurité. Les éclairages artificiels doivent également se rapprocher le plus possible de la lumière naturelle.

Parle-t-on de santé... ou de confort ?

Le confort est ce qui contribue au bien-être, ce qui signifie « être bien », la définition même de la santé donnée par l'OMS ! La santé est un état

de bien-être physique, psychique et sociétal. Et les recherches scientifiques progressent dans ce champ : une corrélation a, par exemple, été établie entre l'augmentation de l'hypertension artérielle et une exposition prolongée au bruit.

Cette préoccupation vous semble-t-elle partagée par les industriels ?

Ils ont compris l'intérêt de la démarche, alors qu'ils l'assimilaient encore à une contrainte il y a cinq ans. Le Grenelle de l'environnement a, de ce point de vue, créé une dynamique. L'affaire de l'amiante a également servi de détonateur. Nous devons maintenant quantifier les bénéfices sanitaires pour la Sécurité sociale, parce que nous vivons dans une société très réceptive aux arguments financiers... Les seuls bâtiments qui ont commencé à intégrer ces exigences de qualité sont les immeubles de bureau. Ce n'est pas hasard : il s'agit de rendre les salariés le plus productif possible ! Il ne faut cependant pas oublier que diminuer le coût sanitaire du bâti est une urgence éthique.

Propos recueillis par H. D.

(*) Coauteur de *Bâtir éthique et responsable*, chap. 6, « Diminuer les coûts sanitaires du bâti : une urgence éthique de la responsabilité », avril 2007, Editions du Moniteur.

ACCÈS AU DROIT

30 propositions

Rationaliser le circuit des aides, relever le plafond de ressources pour l'accès à l'aide juridictionnelle, etc. Dans un rapport présenté le 6 avril, la mission d'information de l'Assemblée nationale chargée d'améliorer l'accès au droit et à la justice formule 30 propositions pour un système dit « à bout de souffle ».

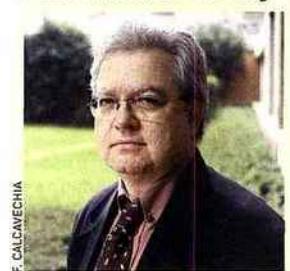
DÉSERTS MÉDICAUX

Une loi impuissante

Le titre II de la loi « HPST » qui vise l'accès de tous à des soins de qualité n'a « manifestement pas rempli ses objectifs », estime le député (PS) Christian Paul, dans un rapport sur la mise en application de la loi présenté le 30 mars. Selon le corapporteur, la progression des déserts médicaux constitue « peut-être l'échec le plus grave ».

À LA UNE

Emmanuel Verny



Le directeur de l'UNA a annoncé, le 20 avril, qu'il quitterait ses fonctions en décembre. La procédure de redressement judiciaire de l'UNA s'est achevée début mars.

MALADES ÉTRANGERS

Des soins restreints

Le Sénat a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi relatif à l'immigration. L'accès aux soins des étrangers malades est conditionné à l'« absence » de traitement dans le pays d'origine, et la personne devra solliciter le préfet au nom d'une circonstance humanitaire exceptionnelle sans qu'aucune expertise médicale ne soit rendue. Prochaine étape : la commission mixte paritaire, le 4 mai.

RENDEZ-VOUS À ANGERS, LE 17 MAI

Le 1^{er} colloque Les Défis bâtiment et santé se déroulera à Angers, le 17 mai (*). Une question guidera les débats : les bâtiments économes en énergie et respectueux de l'environnement sont-ils également bons pour la santé ? « Dans certains bâtiments HQE, la qualité d'usage, la qualité sensorielle et le plaisir d'habiter sont oubliés. Il faut mettre davantage de santé dans les projets, afin qu'ils ne soient pas uniquement des réalisations techniques. Il est essentiel d'ajouter de l'humain aux préoccupations environnementales, sinon on oublie la finalité du bâti », explique Suzanne Déoux. Elus, agents de collectivités, représentant du ministère de la Santé et industriels témoigneront de leur engagement en la matière.

(*) Renseignements. Tél. 06 45 44 43 50 ; email : contact@defisbatimentsante.fr ; www.defisbatimentsante.fr